



Photo ONU/Marco Dormino



# CONSULTATION RÉGIONALE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

## GUATEMALA CITY, 5 ET 6 MAI 2015



## RÉSUMÉ DES COPRÉSIDENTS

En prévision du Sommet humanitaire mondial, la consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est tenue à Guatemala City au Guatemala du 5 au 7 mai 2015. Celle-ci a été organisée par le Gouvernement du Guatemala et coprésidée par le Bureau national de coordination pour la réduction des catastrophes du Guatemala (CONRED, *Coordinadora Nacional para la Reducción de Desastres*) et par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (UN OCHA). Il s'agissait de la sixième des huit consultations régionales planifiées en prévision du Sommet humanitaire mondial, et de la première à s'inscrire dans le cadre d'un dialogue humanitaire régional établi et reconnu, le mécanisme international d'assistance humanitaire (MIAH, *Mecanismo Internacional de Asistencia Humanitaria*). Elle a en effet été intégrée à la septième réunion du MIAH, ce qui lui a permis de s'appuyer sur les processus, les alliances, les relations et les plans d'action déjà mis en place par ce dernier. Par ailleurs, la large participation de différents secteurs au processus de réflexion portant sur le Sommet humanitaire mondial a permis de renforcer le MIAH, qui demeurera actif en Amérique latine et dans les Caraïbes une fois conclu le processus de consultation afférent au Sommet humanitaire mondial.

La réunion a été précédée par la consultation préparatoire de 4 786 intervenants, dont 50 % étaient issus de populations et de groupes de la société civile en situation de vulnérabilité. De plus, 32 consultations ont été organisées dans 23 pays, des groupes de travail ont été mis en place dans 18 pays et des entretiens individuels ont été conduits dans 13 pays. Des consultations virtuelles ont également eu lieu, auprès du grand public et plus

spécifiquement auprès du monde universitaire et d'organisations non gouvernementales. La région a également organisé la première consultation sur l'égalité des genres, toujours dans le cadre du Sommet humanitaire mondial.

L'intégration des deux réunions a permis de réunir plus de 180 participants, experts et facilitateurs représentant des États membres, des organisations régionales et sous-régionales, le système des Nations Unies, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des organisations nationales et internationales de la société civile, des institutions universitaires, des associations de défense des droits des femmes, des populations locales, le secteur privé ainsi que des communautés touchées. Ceux-ci comptaient approximativement 52 % d'hommes et 48 % de femmes. Par ailleurs, des représentants du Guatemala et d'États membres d'autres régions ayant déjà organisé des consultations dans le cadre du Sommet humanitaire mondial ou s'apprêtant à le faire étaient également présents en tant qu'observateurs. Enfin, plus de 80 collaborateurs ont contribué au bon déroulement de l'événement.

La consultation s'est articulée autour des quatre thématiques du Sommet ainsi que d'une thématique supplémentaire particulièrement pertinente pour la région, à savoir les déplacements et la violence. Dans ce contexte, les discussions intervenues dans le cadre de la septième réunion du MIAH ont fait apparaître les nécessités suivantes :

- La reconnaissance et la mise en avant du rôle central des populations et des communautés touchées dans l'action humanitaire, et la garantie d'espaces leur donnant les moyens d'agir dans toutes les phases de l'action humanitaire, y compris dans des fonctions d'encadrement.
- La reconnaissance de la contribution importante des connaissances ancestrales et traditionnelles des différentes populations à l'action humanitaire dans la région.
- La réaffirmation des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance de l'action humanitaire, avec un accent particulier sur les droits et l'inclusion, et le contrôle du respect du droit international humanitaire.
- La réaffirmation du rôle prioritaire de l'État touché dans l'intervention et la réponse aux besoins de sa population en cas de catastrophe ou de crise : celui-ci est le principal responsable, y compris pour l'encadrement de l'intervention. Dans cet esprit, il est impératif de développer des politiques publiques, des lois et des normes qui couvrent tous les aspects de l'aide humanitaire et mettent l'accent sur la résilience, notamment vis-à-vis des problématiques liées au changement climatique et à l'urbanisation, à travers des mesures de réduction des risques de catastrophe.
- La reconnaissance de l'importance fondamentale d'une coordination globale entre tous les acteurs et à tous les niveaux d'intervention, et plus particulièrement de la prise en compte des préoccupations et des contributions des populations et des communautés locales ainsi que des groupes vulnérables ou présentant des besoins spécifiques, à savoir les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les populations locales, les populations d'origine africaine, etc.
- La recherche des synergies et des moyens permettant de combler les lacunes dans la concrétisation des agendas humanitaire et du développement durable, afin de réduire la vulnérabilité.
- L'adoption d'une vision inclusive dans toutes les interventions humanitaires, qui s'appuie sur le respect des droits de l'homme et la mise en avant de l'égalité des genres.

Ce résumé souligne les points saillants des discussions, ainsi qu'une série de recommandations et d'autres aspects généraux des discussions qui ont émergé de la septième réunion du MIAH.

Le rapport complet de la consultation pour l'Amérique latine et les Caraïbes sera publié dans les prochaines semaines et présentera l'intégralité des conclusions, recommandations et autres observations formulées. Ce rapport sera disponible sur les sites [www.worldhumanitariansummit.org](http://www.worldhumanitariansummit.org), [www.redhum.org](http://www.redhum.org) (réseau régional), [www.conred.gob.gt](http://www.conred.gob.gt) et [www.minex.gob.gt](http://www.minex.gob.gt).

Les coprésidents souhaitent remercier tous les participants pour leur implication et les encouragent vivement à appuyer la concrétisation des recommandations formulées et à poursuivre le partage des informations et des expériences ainsi que le débat autour des problématiques clés.

## Efficacité humanitaire

Compte tenu des ressources humaines et financières limitées disponibles et des contraintes croissantes qui leur sont imposées, l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire en Amérique latine et dans les Caraïbes sont devenues des impératifs afin de répondre aux besoins les plus urgents des populations et renforcer leur résilience. Pour ce faire, il est nécessaire d'évaluer les indicateurs et outils existants, et de les améliorer ou d'en créer de nouveaux.

Ceci favorisera la responsabilité et la transparence à tous les niveaux, en commençant par le niveau de satisfaction des communautés touchées et la mesure de l'impact de l'action humanitaire face à l'augmentation du nombre des catastrophes et des crises complexes. Ceci permettra également aux personnes touchées d'être au centre de l'action humanitaire avant, pendant et après les catastrophes et les crises, et d'être reconnues comme les architectes de leur propre développement plutôt que d'être considérées comme les bénéficiaires passifs et vulnérables de l'assistance apportée. La nécessité de veiller à l'inclusion des femmes et des associations de défense de leurs droits, dont les contributions et les capacités sont fréquemment ignorées, a été débattue.

Il existe un consensus régional quant à la valeur ajoutée de la participation et de l'inclusion d'intervenants non traditionnels dans la sphère humanitaire, par exemple le secteur privé et le monde universitaire, mais aussi quant aux risques potentiels d'une telle participation lorsque ces intervenants ne respectent pas les principes humanitaires. Il est reconnu que ces acteurs peuvent jouer un rôle clé dans la préparation aux catastrophes, l'intervention et le relèvement, et qu'ils devraient s'impliquer à tous les niveaux (local, régional et national) dans des actions qui bénéficient à l'ensemble des intervenants.

Les indicateurs économiques rapportés par la majorité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui semblent indiquer un niveau de revenu moyen, masquent les importantes inégalités qui existent dans ces pays et qui constituent l'une des causes principales de la vulnérabilité de certains segments de la population. Par conséquent, la coopération (tant régionale qu'internationale) ne prend pas en compte des ressources financières suffisantes et proportionnelles aux véritables besoins humanitaires des populations, et il en va de même en ce qui concerne la détermination des conditions de réduction des risques de catastrophe et de crise.

Pour parvenir à une coordination plus efficace, il est essentiel d'harmoniser les outils et les méthodologies, et de s'accorder sur des objectifs communs afin de mener des actions complémentaires. Il existe des lacunes au niveau de certains cadres juridiques qui pourraient très concrètement faciliter l'action humanitaire internationale, plus précisément la coordination entre les multiples acteurs, par exemple le Mécanisme régional d'assistance mutuelle en cas de catastrophe du Système d'intégration de l'Amérique centrale (MecReg-SICA, *Mecanismo Regional de Ayuda Mutua ante Desastres del Sistema de la Integración Centroamericana*) et le Mécanisme régional caribéen d'intervention, coordonné par l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle (CDEMA).

La responsabilité directe d'intervention des États, à travers leurs structures nationales et autorités locales et municipales, dans l'encadrement humanitaire en cas de catastrophe ou de crise dans les zones touchées d'un pays est pleinement reconnue.

Afin d'appuyer concrètement la définition claire des rôles, responsabilités et niveaux d'autorité en Amérique latine et dans les Caraïbes, des procédures opérationnelles standardisées simples à utiliser ont été créées, de même que des systèmes d'information efficaces et des bases de données numériques accessibles à tous, grâce à des exercices et des simulations menés conjointement.

#### Recommandations :

- Adaptation de l'intervention humanitaire au contexte de chaque crise et à la diversité des besoins en présence, pour une définition claire et pertinente du rôle de chacun.
- Renforcement de la coordination, du suivi et du compte-rendu à travers des plateformes qui favorisent la participation des différents intervenants de l'action humanitaire. Ceci est possible à différents niveaux, en particulier au niveau municipal.
- Amélioration de la coordination entre les différents agendas et acteurs responsables de l'action humanitaire, notamment dans le secteur public, le secteur privé, la société civile et le monde universitaire.
- Formation des autorités locales en matière de préparation et d'intervention face aux catastrophes et aux crises, et amélioration des procédures et des protocoles nationaux d'assistance humanitaire aux communautés touchées, en mettant l'accent sur la différenciation de l'intervention en fonction des besoins et du contexte<sup>1</sup>.
- Mise à jour et adaptation des méthodologies et des procédures d'évaluation rapide des besoins selon le contexte et les nouvelles réalités du terrain, avec la participation d'équipes multidisciplinaires dont la composition respecte l'égalité des genres.

<sup>1</sup> Il convient de souligner que 70 % des personnes consultées au sein des communautés ayant participé à la consultation indiquent ne pas être préparées à une éventuelle catastrophe.

- Intégration de mécanismes et de procédures de responsabilité qui impliquent les populations touchées afin de renforcer la transparence des actions menées par tous les acteurs humanitaires.
- Facilitation de l'accès aux ressources financières internationales pour les organisations locales, en prenant en compte les connaissances de chaque communauté concernant son propre contexte et en établissant des mécanismes et des procédures clairs afin de comprendre et de définir les modalités optimales d'utilisation et de transfert des biens et des services concernés aux populations touchées.
- Mise en place de mécanismes et de procédures clairs afin de comprendre et de définir les modalités optimales permettant d'atteindre les populations touchées grâce aux aides financières (liquidités) reçues.
- Création d'outils de financement nationaux et régionaux comportant des mécanismes d'activation plus rapides et flexibles, et renforcement des outils existants, de manière à ce que les gouvernements nationaux puissent y accéder et ainsi intervenir face à des situations d'urgence à petite et moyenne échelle avant de faire appel à l'aide internationale.
- Mise en avant de partenariats stratégiques avec le secteur privé, le monde universitaire et d'autres nouveaux acteurs dans le cadre de l'action humanitaire, moyennant une formation suffisante de ces derniers, afin d'appuyer le rôle de l'État concerné.
- Mise en place de mécanismes financiers régionaux grâce aux contributions des pays de la région concernée et de donateurs internationaux.

## Réduction de la vulnérabilité et gestion des risques

Les récentes crises humanitaires survenues en Amérique latine et dans les Caraïbes<sup>2</sup>, ainsi que les risques accrus dus à l'absence de planification de l'urbanisation, à l'extrême pauvreté, à la dégradation environnementale et aux effets du changement climatique, ont fait apparaître de nouveaux défis pour l'action humanitaire ainsi que la nécessité de se concentrer sur des solutions plus durables à long terme qui réduisent les causes sous-jacentes des vulnérabilités. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas naturels et des épidémies constitue un défi majeur pour l'ensemble des acteurs du système humanitaire dans la région.

Les catastrophes et les crises engendrent des besoins et des vulnérabilités spécifiques à chaque groupe de population, qu'il convient de prendre en considération et de solutionner. Parmi ces groupes figurent les femmes en âge de procréation, les enfants (en particulier les jeunes enfants), les personnes handicapées, les populations locales, les populations d'origine africaine, les personnes âgées et les groupes exclus et marginalisés, par exemple la communauté LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) et les minorités.

Il importe de reconnaître l'individualité de chaque personne afin de garantir une action humanitaire qui respecte la dignité humaine et privilégie le relèvement des populations aidées dans la dignité.

L'importance de l'utilisation des technologies existantes a été soulignée, notamment les techniques de référencement géographique et de cartographie numérique, afin de renforcer l'efficacité et l'efficience de la cartographie des populations présentant des besoins spécifiques.

Les connaissances locales, traditionnelles et ancestrales sont considérées comme des informations essentielles. Elles doivent être appréciées à leur juste valeur et être prises en compte dans toutes les phases de l'action humanitaire et de la gestion de la réduction des risques de catastrophe.

Le système humanitaire de l'Amérique latine et des Caraïbes doit clairement définir la signification de la notion de résilience, et ce qu'impliquent les actions visant à renforcer cette résilience.

### Recommandations :

- Renforcement et développement des moyens et des connaissances existants en matière de gestion intégrée des risques (vulnérabilités, menaces et exposition), en particulier dans le contexte urbain, afin de s'attaquer aux différentes causes de manière multidimensionnelle et de renforcer ainsi la résilience des communautés et de garantir leurs moyens de subsistance.
- Contribution aux plans gouvernementaux, à leurs différents niveaux, de manière à ce qu'ils approfondissent le travail avec les communautés locales en matière de réduction des risques et de préparation, plus particulièrement dans la conception des systèmes d'alerte précoce.

<sup>2</sup> Des études telles que le Bilan mondial 2015 sur la réduction des risques de catastrophe et le Bilan mondial 2014 de l'Université des Nations Unies soulignent les niveaux d'exposition aux risques selon différents facteurs en Amérique latine et dans les Caraïbes.

- Inclusion systématique des questions liées à l'aide humanitaire et à la réduction des risques de catastrophe dans les politiques multisectorielles de développement durable, afin de favoriser une approche intégrée et renforcer la résilience des populations.
- Développement d'outils d'information et de génération de données distinguant le genre comprenant notamment des statistiques et des cartes de risques en collaboration avec les communautés locales, de manière à ce que ces outils soient accessibles et faciles à utiliser pour ces dernières.
- Développement prioritaire d'actions qui éliminent toutes les formes de violence, en particulier les violences sexistes et domestiques, qui ont tendance à augmenter en situation de crise ou après une catastrophe et qui touchent des personnes vulnérables de manière spécifique, par exemple les femmes, les garçons et filles.
- Développement de programmes conjoints de formation à la gestion et à la réduction des risques qui impliquent les différents acteurs de l'action humanitaire et exploitent l'expérience et les compétences du monde universitaire dans le développement de cursus universitaires couvrant la réduction des risques de catastrophe et l'intervention d'urgence.
- Développement de mécanismes de financement à moyen et long terme prévisibles, qui visent à réduire les barrières entre le financement de l'action humanitaire et du développement durable, et privilégient la gestion et la réduction des risques, la préparation aux catastrophes et aux crises, le renforcement de la résilience et l'intervention.
- Reconnaissance du rôle important des solutions de développement dans la réponse aux défis qui se posent, notamment pour la réduction de la vulnérabilité. Il convient notamment d'explorer l'alignement des programmes humanitaires sur les programmes de relèvement nationaux et l'intégration des solutions de développement durable dans leurs plans d'action afin de garantir que ces programmes ne créent pas de manques socio-économiques dans le pays et n'exacerbent pas les lacunes existantes.
- Compréhension de l'importance de la dynamique de marché et conduite d'évaluations de la vulnérabilité et des capacités afin de définir et d'adapter les priorités et les modalités d'assistance (timing, liquidités, bons, etc.) de manière à renforcer les marchés locaux et à contribuer au renforcement de leur résilience.

## Transformation par l'innovation

Afin de faire face aux réalités et aux défis futurs en Amérique latine et dans les Caraïbes, les acteurs humanitaires doivent innover, non seulement en utilisant les nouvelles technologies, mais également à travers l'élaboration de méthodes de travail novatrices. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'innovation est considérée comme un moyen de parvenir à des résultats, et non comme une fin en soi.

Les populations et les communautés touchées sont au cœur des préoccupations du travail humanitaire et l'innovation doit s'aligner sur les impératifs humanitaires. En outre, « innovation » n'est pas synonyme de « technologie » ni d'« invention ». Il s'agit d'« innover » en prenant systématiquement en considération les expériences locales et les connaissances ancestrales. Dans cet esprit, les innovations doivent veiller à être durables, pertinentes et nécessaires dans le contexte concerné. Il est apparu que le contexte humanitaire est dynamique et en pleine évolution, et bien que certains changements nécessitent du temps, cette réalité doit être acceptée pour correctement s'adapter à la prolifération des défis qui se posent. Ces changements couvrent tout le spectre de l'architecture humanitaire mondiale et se reflètent dans le travail réalisé au niveau des communautés locales par les acteurs de première ligne. Dans la sphère humanitaire, l'analyse quantitative des actions menées et la collecte de données sont de plus en plus perçues comme des moyens efficaces de promouvoir la responsabilité. Néanmoins, elles contribuent également à une perspective réductrice en matière de planification et d'innovation, qui compromet la créativité et l'innovation proprement dite.

L'innovation humanitaire devrait promouvoir l'inclusion sociale, l'identification claire des besoins et des priorités humanitaires, et la contribution à la réduction de la vulnérabilité et au renforcement de la résilience. Pour ce faire, il est nécessaire de garantir la participation active des groupes socialement marginalisés dans l'action humanitaire, plus particulièrement la pleine participation des filles, des garçons et des jeunes, dont l'implication favorise l'innovation et contribue au développement d'avancées futures en matière d'action humanitaire.

La collaboration est un facteur clé d'innovation. Les défis du contexte actuel, par exemple la compétition pour l'obtention de financements, doivent être surmontés et la coopération doit prévaloir, car, à défaut le bien-être des populations touchées et l'action humanitaire s'en ressentiront. Un renforcement de la collaboration permettrait également de travailler avec d'autres acteurs et intervenants.

Il est nécessaire de développer des mesures incitatives pour l'innovation humanitaire, à la fois financières et non financières. Ceci permettrait d'appuyer la contribution de talents et d'organisations innovants désireux de faire

bénéficier la cause humanitaire de leur créativité en Amérique latine et dans les Caraïbes.

### Recommandations :

- Fondement de l'innovation humanitaire sur la réponse à des besoins concrets et aux demandes des populations touchées. L'introduction d'innovations devrait être participative et prévoir des consultations et des échanges d'idées avec les populations et les communautés touchées.
- Développement de stratégies d'innovation qui utilisent les connaissances traditionnelles et ancestrales et favorisent la participation des populations touchées en tant qu'agents actifs dans la recherche de solutions. L'innovation peut tout simplement consister en l'application des connaissances ou des méthodes traditionnelles aux problèmes actuels.
- Utilisation des outils du secteur privé pour faciliter la remontée d'informations par les populations touchées concernant la qualité de l'aide humanitaire reçue et utilisation des informations collectées afin d'améliorer les programmes futurs.
- Exploitation des plateformes nationales existantes et construction de plateformes nationales lorsque celles-ci font défaut afin d'inclure le grand public, le secteur privé et le monde universitaire dans des activités visant à créer des outils et des méthodes participatifs qui améliorent la qualité de l'action humanitaire, et à renforcer les outils et les méthodes existants.
- Investissement dans le développement de moyens d'analyse et de réseaux à tous les niveaux, afin d'identifier les opportunités d'innovation et de création permettant de mieux comprendre et de gérer les risques de catastrophe et d'améliorer l'efficacité et la planification de l'action humanitaire.
- Établissement de centres d'excellence afin de renforcer la participation du grand public, du secteur privé et du monde universitaire à l'élaboration de programmes conjoints de formation et à la mise en œuvre de méthodes innovantes d'action humanitaire.
- Développement et systématisation de plateformes d'innovation dans les secteurs pertinents, par exemple à travers l'organisation de salons professionnels ou d'événements d'envergure nationale ou régionale, et conduite d'exercices par chaque pays et organisation afin de préparer les institutions à travailler de manière plus innovante, en prenant en considération le financement de l'innovation et le retour sur investissement des activités liées à l'innovation et à la gestion des risques de catastrophe.
- Adoption de normes internationales pour l'action humanitaire (par exemple SPHERE, LEGS et Norme humanitaire fondamentale) et contribution au développement de principes d'innovation afin d'encadrer les organisations humanitaires de la région dans ce domaine.
- Exploration des opportunités concrètes d'innovation dans des domaines tels que l'accès à des services de protection pour les victimes de violence ou l'aide à la subsistance, en prenant en compte les déplacements et les pertes économiques dus à des facteurs environnementaux et climatiques (sécheresse, inondations, vagues de froid et autres).
- Utilisation des innovations technologiques, notamment des systèmes d'information, pour la conception de programmes visant les besoins spécifiques des zones urbaines et utilisation des systèmes disponibles en zone urbaine.
- Exploitation des plateformes technologiques existantes (par exemple média sociaux et réseaux de télécommunication) afin de combler les lacunes et les manques en situation de catastrophe ou de crise, en particulier dans les zones urbaines, où ces supports sont largement utilisés.
- Passage prioritaire d'une approche quantitative à une approche qualitative de la planification, de la mise en œuvre et de la responsabilité en collaboration avec les communautés touchées, afin de prendre en compte les aspects humains, c'est-à-dire toute la richesse, la complexité et les interdépendances des vécus de ces dernières dans les moments les plus critiques d'une catastrophe ou d'une crise, et privilégier l'inclusion et les intérêts des plus vulnérables.

## Déplacement et violence

Un espace de dialogue a été spécifiquement réservé à la problématique des déplacements et de la violence dans le cadre de la consultation pour l'Amérique latine et les Caraïbes, compte tenu de la pertinence et de l'impact de cette problématique dans la région. Quatre des cinq pays et 43 des 50 villes présentant le niveau de violence le plus élevé à l'échelle mondiale se trouvent en effet en Amérique latine et dans les Caraïbes<sup>3</sup>. Par ailleurs, à la fin de 2013, au moins 6,3 millions

<sup>3</sup> [www.forbes.com.mx/las-50-ciudades-mas-violentas-del-mundo/](http://www.forbes.com.mx/las-50-ciudades-mas-violentas-del-mundo/) et <http://www.infobae.com/2014/08/30/1591127-las-10-ciudades-mas-seguras-y-las-10-mas-peligrosas-del-mundo> (27042015) (données de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime).

de personnes avaient été déplacées sur le continent américain et nécessitaient clairement une intervention humanitaire.

Un niveau élevé de violence et d'insécurité constitue un défi pour l'action humanitaire et soulève des questions concernant l'application des normes humanitaires aux autres acteurs de première ligne qui sont confrontés à ces situations au quotidien.

Les défis posés par l'action humanitaire en zone urbaine constituent une priorité sans cesse croissante, puisque la plupart des personnes déplacées migrent vers des zones urbaines, où les vulnérabilités sont fréquemment exacerbées et génèrent de nouvelles formes de violences non conventionnelles. Ces manifestations de violence doivent être reconnues et des mécanismes doivent être mis en place afin de permettre une approche multisectorielle qui ne stigmatise pas les différentes communautés.

L'adoption d'une approche plus intégrée de la sécurité implique de garantir la protection des droits des victimes, et de voir au-delà de la simple présence de forces de l'ordre. Les causes sous-jacentes de la violence et leurs conséquences doivent être comprises afin de développer des stratégies efficaces et appropriées de prévention et d'intervention.

D'autres problématiques doivent par ailleurs continuer à faire l'objet d'un suivi et à être prises en charge, notamment le renforcement de la compréhension des menaces et des risques, des réseaux et du dialogue avec les jeunes, et de la précision de la définition de la notion de victime, ainsi que les réglementations concernant les visas humanitaires.

Le dialogue qui est intervenu avait pour objectif d'examiner les principales conclusions du processus de consultation dans un esprit d'ouverture, ainsi que les perspectives de quatre experts représentant les niveaux mondial, régional et local. L'objectif n'était pas ici de formuler des conclusions, des recommandations ou des points d'action. Voici les considérations clés des coprésidents sur la base des débats.

#### **Considérations clés :**

- Les participants ont réaffirmé le rôle fondamental de l'État dans la garantie de la sécurité de ses citoyens. Il a par ailleurs été souligné que toutes les initiatives visant le développement des moyens doivent s'inscrire dans le cadre de priorités définies au niveau local et toujours respecter le principe de souveraineté ainsi que les principes humanitaires internationaux.
- La région possède un cadre juridique pour les réfugiés (Déclaration de Carthagène), qui est reconnu comme un modèle mondial et est utilisé par d'autres régions pour faire face aux problématiques liées aux réfugiés. Les participants ont reconnu l'importance de la mise en place de cadres normatifs nationaux et régionaux couvrant ces problématiques, en particulier pour la protection et l'assistance des personnes déplacées.
- L'accès aux zones présentant une forte incidence de la violence pose un énorme défi pour l'action humanitaire, en particulier compte tenu de la forte mobilité des personnes déplacées en zone urbaine et de leur souhait fréquent de conserver l'anonymat. Les participants ont reconnu l'importance et le rôle des acteurs locaux, qui ont accès aux communautés de ces zones et ont acquis leur confiance. Les entités internationales ont été invitées à travailler étroitement avec les réseaux locaux qui sont en contact avec les personnes touchées et comprennent la dynamique spécifique au contexte. Différentes formes de violence ont été identifiées comme des causes fondamentales de déplacement et de migration des populations dans la région.
- Les acteurs humanitaires ont reconnu que l'accès à ces zones est essentiel et qu'il ne peut être considéré comme acquis.
- Un approfondissement des connaissances et une approche plus concertée sont nécessaires afin de s'attaquer aux facteurs fondamentaux de la violence, par exemple l'urbanisation rapide et non planifiée, la marginalisation, les discriminations, le manque d'opportunités socio-économiques, la corruption, l'impunité et la faiblesse institutionnelle. Rompre le cycle de la violence exige par conséquent une intervention intégrée qui s'inscrit dans la perspective d'un développement durable.
- Les participants ont reconnu que l'implication des communautés locales est essentielle afin de comprendre les violences qui surviennent dans le contexte où elles surviennent, et de les prendre correctement en charge.
- Chaque pays est confronté à des problématiques différentes en matière de violence et de déplacement, mais comme beaucoup de participants l'ont reconnu, ces problèmes nécessitent des solutions régionales étant donné la nature transfrontalière des migrations.
- Les participants ont relevé l'importance de la mise en place de systèmes et d'outils de suivi des violences et des déplacements en Amérique latine et dans les Caraïbes, et de la protection de l'identité des personnes touchées par ces systèmes. L'intérêt d'un réseau d'échange d'informations en vue d'une meilleure compréhension des différentes problématiques a également été reconnu.
- Il importe de reconnaître que la majorité des personnes déplacées se trouve en zone urbaine, où elles ne

sont pas visibles et n'ont pas accès aux services élémentaires, à l'emploi et à une assistance, ce qui les rend plus vulnérables aux des risques de catastrophe.

- Il importe de reconnaître que les femmes, les garçons, les filles, les adolescents et les jeunes, les populations locales et les populations d'origine africaine présentent des besoins spécifiques en situation de violence et de déplacement et sont les plus touchés. Ces populations constituent par conséquent des cibles importantes d'intervention pour la réduction de ce phénomène. Dans ces contextes, les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables vis-à-vis des violences sexistes et du trafic d'êtres humains.
- Les participants ont enfin relevé l'importance de l'élaboration de stratégies pour un développement humain intégré prenant en compte les causes premières de la violence et évitant la stigmatisation des populations qui vivent dans un contexte de violence.
- La notion de violences non conventionnelles possède de multiples interprétations et cette formule doit être utilisée avec précaution car, dans certains cas, ces interprétations peuvent s'écarter des principes et des objectifs humanitaires.

## Réponse aux besoins des personnes en situation de conflit

Bien que confrontée à une violence très importante, la région est moins touchée par les conflits internes ou entre États par rapport à d'autres régions du monde. C'est pourquoi la pertinence de cette quatrième thématique du Sommet humanitaire mondial était limitée : elle n'a donc pas été abordée par l'ensemble des pays durant le processus de consultation. Pour les pays qui en ont effectivement débattu, les intervenants relèvent que l'objectif général des acteurs humanitaires est d'assurer l'accès et le soutien de toutes les personnes en situation de conflit, et que des stratégies doivent être développées en ce sens.

Il a été souligné que la compréhension parfois limitée des complexités spécifiques d'un conflit peut entraver l'efficacité de l'action humanitaire. La mise en œuvre de programmes humanitaires et la mise en avant d'une approche s'appuyant sur les droits acquis ont été recommandées afin d'améliorer l'action et son impact.

Les conflits ont des conséquences spécifiques pour différents groupes de populations et secteurs. Certains civils et certaines populations se trouvent vulnérabilisés et exposés à des risques accrus en situation de conflit, et cette réalité doit être reconnue et prise en charge.

Voici les éléments qui ont été mis en lumière par les participants aux consultations nationales et les perspectives dégagées lors de la consultation préparatoire des intervenants : quatre domaines ont été identifiés comme nécessitant un examen plus approfondi dans le cadre de la réponse aux besoins des personnes en situation de conflit. L'objectif n'est pas ici de formuler des recommandations, mais plutôt de souligner certains des aspects les plus importants identifiés par les experts dans le cadre de cette quatrième thématique :

- Le système humanitaire international doit s'adapter aux différents contextes rencontrés en s'appuyant sur une analyse approfondie des caractéristiques spécifiques à chaque conflit (et des différences par rapport à l'intervention en cas de catastrophe) et les interventions devraient viser à renforcer et à compléter les moyens des institutions nationales et locales.
- L'approche de planification des programmes devrait être intégrée et prendre en compte la fourniture de services élémentaires et d'une protection aux populations touchées par un conflit, selon les besoins spécifiques de chacune d'elles.
- Le rôle central des populations et des communautés touchées et leur participation dans la recherche de solutions à leurs propres problématiques doivent être pris en compte, en veillant à des approches différenciées selon leurs différents besoins, et notamment selon les besoins spécifiques de chaque sexe.
- Il est fondamental de gérer les informations de manière intégrée afin de comprendre les réalités du terrain pour les populations touchées et communiquer ces informations aux acteurs pertinents en vue d'une intervention la plus efficace possible.
- L'importance de la coordination entre les acteurs internationaux, nationaux et locaux a été soulignée afin de répondre aux besoins des personnes en situation de conflit, en particulier pour la mise en place de politiques publiques et de cadres légaux nationaux qui complètent les cadres internationaux, notamment le droit humanitaire international.
- Il importe d'établir les liens entre action humanitaire et développement durable et de développer des stratégies de passage de relais par les acteurs humanitaires, notamment en termes de délai.
- Le rôle premier de l'État a été relevé ainsi que l'utilité de l'adoption de cadres normatifs et légaux pour la protection de tous les citoyens, y compris des personnes déplacées.